



## **CONSEIL MUNICIPAL** **du 9 JANVIER 2017**

L'an deux mil dix-sept, le neuf janvier, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de DOLUS D'OLÉRON se sont réunis à la Mairie de DOLUS D'OLÉRON en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Grégory GENDRE, Maire.

### **Étaient présents :**

Mmes Béatrice BOILEAU – Pascale DE CALBIAC – Marine DOS SANTOS - Nicole INSERGUET - Sylvie BRIES-LECHEVALLIER – Jacqueline RICOU  
MM. Gérard DAVID – Patrick JAMPIERRE – Patrick LEMAITRE – Xavier MEYSTRE – Daniel PATTEDOIE - Laurent PLANTIER – Richard TESSIER

**Formant la majorité des membres en exercice.**

### **Étaient absents :**

Mme Yvette ABGRAL (excusée, pouvoir donné à Mme INSERGUET)  
Mme Julie BITARD (excusée, pouvoir donné à Mme DE CALBIAC)  
Mme Élodie TESSIER (excusée, pouvoir donné à M. TESSIER)  
M. Michaël VIAUD (excusé, pouvoir donné à M. GENDRE)  
M. Philippe VILLA (excusé, pouvoir donné à M. PATTEDOIE)  
Mme Sabine ANDRÉ (excusée)  
MM. Noham ARCICAULT - Yannick LECHEVALLIER et Manuel RAMA (excusés)

**A été élue secrétaire :** Madame Nicole INSERGUET

---

### **ORDRE DU JOUR**

- ***Présentation du rapport activité 2015 de la R.E.S.E. par Monsieur BOUDEAU***
  1. Demande de renouvellement de la concession de la Plage de La Perroche
  2. Plus-value sur études géotechniques pour le projet d'aménagement du site de La Baudissière par l'UNIMA
  3. Inventaire participatif du Sentier des Naissances dans le cadre de l'appel à Initiatives pour la biodiversité lancé par l'agence de l'eau ADOUR-GARONNE
  4. Demande de participation financière de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron pour l'achat de signalisation en Centre-Bourg
  5. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées dans le cadre du transfert de compétences en matière de « Zones d'Activités Economiques »
  6. Travaux de réfection de la « Venelle Salvador Allende » et aménagement du « Parking des Sans-Culottes »

7. Mise en vente du terrain de la « Grange des Arts » sis Rue du Moulin
8. Subvention exceptionnelle AMAO Karaté d'Oléron
9. Participation voyage section européenne Economie/Espagnol du Lycée de la Mer
10. Adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris
11. Prise en charge de frais de formation pour 2 agents
12. Prise en charge d'une journée d'information sur le RIFSEEP à destination des élus et agents
13. Mandat spécial pour déplacement en Bretagne

➤ **Communication des décisions du Maire prises en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal**

❖ **Questions diverses**

- Bilan animations fin d'année
- Aménagement paysager place du marché

---

Monsieur le Président ouvre la séance.

Il donne la parole à M. BOUDEAU, lequel présente à l'assemblée le rapport d'activité 2015 de la R.E.S.E. OLERON qui assure le service de la distribution d'eau potable ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées. (rapport consultable sur le site [www.rese.fr](http://www.rese.fr))

Avant de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour, le compte-rendu du conseil municipal du 28 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

**1. Demande de renouvellement de la concession de la Plage de la Perroche**

**Le Conseil Municipal,**

Vu sa délibération n° 2015-06/12 en date du 29 juin 2015 sollicitant le renouvellement de la concession de la Plage de La Perroche, à échéance du 17 décembre 2015,

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-1170 du 28 juin 2016 prolongeant à titre exceptionnel la durée de la concession jusqu'au 17 décembre 2017 compte-tenu de la complexité du dossier de renouvellement à mener concomitamment avec celui de la concession d'utilisation du Domaine Public Maritime pour les ouvrages en dur présents sur le secteur,

**décide à l'unanimité :**

**- de solliciter :**

- **le renouvellement de la concession de la plage de La Perroche** à compter du 18 décembre 2017 pour une durée de 15 ans afin d'en assurer l'équipement, l'entretien et l'exploitation,
- **une concession d'utilisation du Domaine Public Maritime** pour une durée de 30 ans pour les enrochements, l'épi-jetée et la cale de mise à l'eau des bateaux à l'usage des plaisanciers,

**- de charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches** nécessaires pour lancer les procédures et de signer tous documents utiles dans le cadre desdites procédures.

**2. Plus-value sur études géotechniques pour le projet d'aménagement du site de La Baudissière par l'UNIMA**

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° 2016-05/01a du 9 mai 2016, le Conseil Municipal a approuvé le lancement des études règlementaires confiées à l'UNIMA et relatives au projet de confortement des berges associé à la création d'un cheminement au droit des cabanes et à la rénovation des appontements les jouxtant, pour un montant de 13 030 euros,

Il informe les membres de l'Assemblée qu'un devis complémentaire est présenté par l'UNIMA en raison d'une plus-value sur des sondages géotechniques pour un montant de 1 956 euros et propose de solliciter une subvention du Département sur le montant global de l'étude s'élevant à 14 986 euros.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'accepter la plus-value sur les sondages géotechniques** dans le cadre des études règlementaires relatives au projet d'aménagement du site de La Baudissière (confortement des berges, création d'un cheminement piéton et rénovation des appontements) **portant le coût de l'étude confiée à l'UNIMA à 14 986 euros,**
- **de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime de 50 % de la dépense** au titre de l'accompagnement du Département sur les infrastructures portuaires ou les études préalables,
- **de charger Monsieur le Maire de prendre toutes décisions** et de signer tous actes (contrats, conventions etc.) nécessaires à la réalisation de cette opération.

### **3. Inventaire participatif du Sentier des Naissances dans le cadre de l'appel à Initiatives pour la biodiversité lancé par l'agence de l'eau ADOUR-GARONNE**

Monsieur le Président rappelle la volonté de la Municipalité de valoriser les abords du lagunage communal pluvial connecté au marais situé près du Centre-ville sur lequel le « Sentier des naissances » a été aménagé, site propice à la promenade, à la découverte et à l'éducation à l'environnement.

Il présente la proposition d'accompagnement formulée par le C.P.I.E Marennes-Oléron (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) – Association IODDE, par l'établissement d'un inventaire participatif des espèces présentes (plantes et oiseaux des marais) à destination des habitants de la Commune d'une part et les enfants des écoles dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) d'autre part, pour un coût maximum de 3 400 euros.

Il précise que ce projet peut s'inscrire dans l'appel à initiatives Biodiversité lancé par l'agence de l'eau ADOUR-GARONNE et bénéficier d'une aide forfaitaire de 2 000 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **de confier au C.P.I.E Marennes-Oléron – Association IODDE - la valorisation du sentier des naissances par la réalisation d'un inventaire participatif avec les habitants de la Commune d'une part et les élèves des écoles dans le cadre des TAP d'autre part, pour un coût maximum de 3 400 euros.**
- **de demander l'inscription du projet à l'appel à initiatives Biodiversité de l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE, dans le cadre du volet 1 « Mise en œuvre de chantiers participatifs pour former et sensibiliser la population à la biodiversité » et de solliciter l'aide financière de 2 000 €.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.**
- **dit que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2017.**

### **4. Demande de participation financière de la CDC pour l'achat de signalisation Centre-Bourg**

Monsieur le Président rappelle les dispositions de la convention passée avec la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron le 5 janvier 2016, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 2014 relative au renouvellement de la signalétique des Centres-Bourgs de l'Île d'Oléron.

Il précise que, dans ce cadre, la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron participe, à hauteur de 30 % du montant HT, à l'achat des panneaux, des mâts et des systèmes de fixation pour la signalisation routière, la signalisation d'information locale, la signalisation directionnelle piétonne et la signalisation de rabattement vers les pistes cyclables. Elle ne participe pas à l'achat des relais d'information services ni aux dépenses liées à la pose des différents mobiliers de signalisation.

Il informe que les dépenses engagées par la Commune éligibles à ce fonds de concours s'élèvent à 9 656,46 € HT.

**Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de solliciter la participation de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron, conformément à l'article 4 de la convention en date du 5 janvier 2016, à hauteur de 30 % des dépenses d'achat de panneaux de signalisation directionnelle et de signalisation d'information locale réalisées en 2016 par la Commune.**

#### **5. Approbation du rapport de la CLECT dans le cadre du transfert de compétences en matière de Zones d'Activités Economiques**

Monsieur le Président rappelle que la loi NOTRe a élargi les compétences des Établissements Publics de Coopération Intercommunale en matière de développement économique et que les statuts de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron ont été modifiés en conséquence avec application au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il expose que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a évalué l'impact de la loi en matière de transfert des zones économiques sur les attributions de compensation pour chaque commune et qu'elle soumet son rapport en date du 7 décembre 2016, à l'approbation du Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) du 7 décembre 2016, dans le cadre du transfert de la compétence en matière de « Zones d'Activités Économiques » à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron au 1<sup>er</sup> janvier 2017, valorisant le transfert de charges pour la commune de DOLUS D'OLERON à – 3 033 euros net, portant à – 59 893 € l'attribution de compensation annuelle, après transfert, à compter de l'exercice 2017.**

#### **6. Travaux de réfection « Venelle du Marché » et aménagement « parking des Sans-Culottes »**

Monsieur le Président expose que dans le cadre de la redynamisation du centre-bourg, la Commission Aménagement, Réseaux et Infrastructures, après consultation de plusieurs entreprises, propose la réalisation des travaux suivants :

- réfection de la Venelle Salvador Allende pour un montant de 27 630,30 € TTC
- 2<sup>ème</sup> tranche du parking des Sans-Culottes, Rue des Anciens Combattants pour un montant de 53 252,70 € TTC

et sollicite l'accord du Conseil Municipal pour débiter les travaux avant le vote du Budget 2017 pour que lesdits travaux soient terminés avant le début de la saison estivale.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la réalisation des travaux de réfection de la Venelle Salvador Allende et de la 2<sup>ème</sup> tranche du parking des Sans-Culottes pour un montant respectif de 27 630,30 € TTC et de 53 252,70 € TTC, avant le vote du Budget 2017.**

Les crédits, pour un montant de 80 883 euros, seront inscrits d'office au Budget Primitif 2017, section Investissement.

#### **7. Mise en vente terrain « Granges des Arts » Rue du Moulin**

**Le Conseil Municipal décide à la majorité par 18 Voix Pour et 1 voix Contre (M. PATTEDOIE) de mettre en vente une partie de la parcelle cadastrée section AB, n° 980, d'environ 900 à 1 000 m<sup>2</sup>, située Rue du Moulin, comportant une grange en pierre en état vétuste.**

La valeur vénale du terrain a été estimée à environ 165 000 € et le prix de vente sera fixé sur cette base avec éventuellement une minoration, selon que la parcelle est vendue en un ou 2 lots et avec ou sans la grange, en fonction des propositions d'achat à recevoir.

Monsieur le maire est chargé de procéder à la vente dudit bien au meilleur prix, d'assurer toutes les démarches utiles en ce sens et de signer tous documents nécessaires.

## **8. Subvention exceptionnelle AMAO Karaté d'Oléron**

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer à l'association Art Martial Académie Oléronaise – A.M.A.O. KARATE, dont le siège social est situé sur la commune de SAINT GEORGES D'OLERON, une subvention de 100 euros pour l'organisation de la coupe de France de Karaté Shito Ryu, à SAINT-PIERRE-D'OLERON, les 14 et 15 janvier 2017.**

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2017, article 6574 de la section Fonctionnement.

## **9. Participation voyage section européenne Economie/Espagnol lycée de La Mer**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder un soutien financier de 50 € par élève domicilié sur la Commune** qui participera au voyage scolaire organisé par le Lycée de la Mer et du Littoral à MADRID, du 26 mars au 1<sup>er</sup> avril 2017.

La somme sera versée au Lycée sur production de la liste des élèves ayant bénéficié de ce séjour.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2017, article 65737 de la section Fonctionnement.

## **10. Adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris**

Monsieur le Président rappelle que la commune de DOLUS D'OLÉRON participe chaque année au label Villes et Villages Fleuris dont elle détient actuellement trois fleurs.

Il informe qu'à partir de 2017, l'adhésion et le versement d'une cotisation obligatoire pour l'ensemble des communes labellisées ont été décidés par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris en précisant que pour les communes de 1 001 à 5 000 habitants, le montant annuel de la cotisation a été fixé à 200 euros.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au Conseil National des Villes et Villages Fleuris moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 200 euros.**

Les crédits seront inscrits à l'article 6188 du Budget 2017.

## **11. Prise en charge de frais de formation pour 2 agents**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge les frais de la formation payante suivante organisée par le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) du 16 au 17 mars 2017, à LA CRECHE (79), pour deux agents des services techniques :**

« Maintenance et entretien des poêles, inserts et chaudières à granulés de bois » pour un montant de 650 € par stagiaire, soit un coût total de **1 300 €, ainsi que les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement** liés à cette formation.

Les crédits nécessaires seront prévus aux articles 6184 et 6256 du budget 2017.

## **12. Prise en charge d'une journée d'information sur le RIFSEEP à destination des élus et agents**

Monsieur le Président informe qu'une journée d'information sur la réforme du régime indemnitaire RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) est proposée aux élus et agents en charge de la mise en œuvre de cette réforme, sur le territoire Marennes-Oléron, le 20 janvier 2017, à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron.

Il indique que le coût de la prestation de l'intervenant, Monsieur Xavier GENET, est partagé par l'ensemble des collectivités participantes et que la participation de deux élus et quatre agents pour la commune de DOLUS D'OLÉRON s'élèverait à 300 €.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge les frais de ladite prestation pour un montant de 300 €, à régler auprès de l'intervenant, Monsieur Xavier GENET.**

Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6184 du budget 2017.

### **13. Mandat spécial pour déplacement en Bretagne**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de missionner trois élus** pour se rendre le 24 et 25 janvier 2017, en Bretagne, pour la visite des éco-lotissements d'HÉDÉ-BAZOUGES et LANGOUËT et **de prendre en charge des frais de cette prestation pour un montant de 450 € ainsi que les frais de transport, d'hébergement et de restauration** occasionnés par ce déplacement.

Les dépenses seront imputées à l'article 6532 du Budget.

### **❖ Communication des décisions du Maire prises en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal**

▪ **Décision n° 2016/13** : de céder à la commune de St Georges d'Oléron le matériel d'animation sur le thème du cirque au prix de 450 € TTC

▪ **Décision n° 2016/14** : de signer le marché de souscription de contrats d'assurances après consultation conformément au code des marchés publics avec la SMACL sise 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT pour :

- Lot n° 1 : contrat d'assurance des dommages aux biens et des risques annexes pour une prime annuelle de 4 902,02 € TTC
- Lot n° 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes pour une prime annuelle de 3 113,69 € TTC
- Lot n° 3 : assurance des véhicules et des risques annexes pour une prime annuelle de 6 219,29 € TTC
- Lot n° 4 : assurance de la protection juridique pour une prime annuelle de 4 393,82 € TTC

▪ **Décision n° 2016/15** : de signer le marché de service pour la refonte du site Internet de la Commune et les coûts annexes avec la société ATELIER LA CASSE sise 6 rue Saint Domingue, 44200 Nantes pour un montant de 9 750 € TTC

### **❖ Questions diverses**

- Bilan animations fin d'année : M. JAMPIERRE fait un bilan très positif en terme de fréquentation sur la fête St André, le marché de Noël et la patinoire avec une bonne implication des associations locales sur cette dernière.
- Bulletin municipal : Monsieur le Maire demande aux membres de l'opposition que la page qui leur est réservée dans le bulletin municipal soit signée dorénavant par leurs auteurs.
- Théâtre d'ardoise : Monsieur le Maire informe le conseil municipal des échanges réalisés sur le site du théâtre avec les services de l'Etat pour essayer de sortir de l'impasse actuelle et pérenniser l'existence du lieu.

**La séance est levée à 22 heures 30.**

